

Règlement de l'équipe nationale

Date de création: 27 août 2011

Dernière modification: 27 juin 2016

Par: Urs Freitag, coach national Swiss Snooker

Abréviations

| | |
|------|------------------------------|
| Nati | Equipe nationale |
| CG | Classement général |
| FSB | Fédération suisse de billard |
| CS | Championnat suisse |
| CE | Championnat d'Europe |
| CM | Championnat du Monde |
| CT | Commission technique |

Egalité linguistique

Les termes utilisés dans le présent règlement sont de nature générique et concernent indifféremment les genres féminins et masculins

Note: la version originale allemande du présent règlement fait foi si des problèmes ou des divergences apparaissent.

Sommaire

| | | |
|-----------|---|----------|
| 1 | GÉNÉRALITÉS..... | 4 |
| 1.1 | DOMAINE DE VALIDITÉ | 4 |
| 1.2 | SUBORDINATION À SWISS SNOOKER | 4 |
| 1.3 | COMPÉTENCE..... | 4 |
| 2 | CADRE NATIONAL..... | 4 |
| 2.1 | FORMATION ET COMPOSITION | 4 |
| 2.2 | WILDCARDS | 4 |
| 2.3 | SORTIE DU CADRE NATIONAL..... | 5 |
| 3 | MANIFESTATIONS | 5 |
| 3.1 | SÉANCES DE L'ÉQUIPE NATIONALE..... | 5 |
| 3.2 | ENTRAÎNEMENT DE L'ÉQUIPE NATIONALE | 5 |
| 3.3 | CONTRÔLES DE PERFORMANCES | 5 |
| 4 | CALENDRIER DE L'ÉQUIPE NATIONALE | 5 |
| 5 | DROITS DES MEMBRES | 5 |
| 6 | DEVOIRS DES MEMBRES | 6 |
| 7 | DÉCLARATIONS PUBLIQUES..... | 6 |
| 8 | DÉCISIONS DU COACH NATIONAL..... | 7 |
| 8.1 | DROIT DE VÉTO DU COMITÉ..... | 7 |
| 8.2 | DROIT GÉNÉRAL DE CONTESTATION D'UN MEMBRE DU CADRE NATIONAL | 7 |
| 9 | DÉROULEMENT ET DÉLAIS | 8 |
| 9.1 | CALENDRIER APPROXIMATIF | 8 |
| 9.2 | CALENDRIER DÉTAILLÉ..... | 8 |
| 9.3 | ENGAGEMENTS DANS DES TOURNOIS INTERNATIONAUX..... | 8 |
| 10 | DISPOSITIONS FINALES | 8 |

1 Généralités

1.1 Domaine de validité

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à tous les membres du cadre national, y compris aux personnes qui reçoivent une wildcard.

1.2 Subordination à Swiss Snooker

Le présent règlement reconnaît les règlements de Swiss Snooker et y est soumis.

1.3 Compétence

Le coach national désigné par le comité est responsable de tous les processus basés sur le présent règlement et de la surveillance du respect de ce règlement. Dans le cadre de ses compétences, il peut déléguer des tâches à d'autres organes ou personnes, mais il doit s'assurer, au moyen d'instruments de contrôle appropriés, que ses directives sont respectées.

2 Cadre national

2.1 Formation et composition

Le cadre national est constitué chaque année à la fin du mois de juillet pour la saison à venir.

L'équipe nationale se compose:

1. Des 4 meilleurs joueurs du classement général qui ont un passeport suisse
2. Du champion suisse s'il ne fait pas partie des 4 meilleurs joueurs
3. Des 4 meilleurs juniors du classement général qui ont un passeport suisse
4. Le coach a en plus la possibilité de nommer 2 joueurs de chacune des catégories Juniors et Messieurs qui ont le potentiel pour faire partie de l'équipe nationale.
5. Pour les catégories Master, Equipe, 6 Reds et Dames, tous les joueurs intéressés rencontrent le coach en début de saison. La date est publiée sur la homepage. Le coach national se met d'accord avec les joueurs au sujet des directives de qualification et des séances durant la saison. Le résultat de la concertation est ensuite publié sur la homepage.

2.2 Wildcards

Des wildcards peuvent être attribuées pour l'équipe nationale et pour différentes manifestations internationales, dans des cas exceptionnels et uniquement en après consultation du comité. L'attribution des wildcards sera publiée sur le site Internet avec la motivation.

2.3 Sortie du cadre national

Il est laissé au bon vouloir du joueur de devenir membre du cadre national ou non. Suite à la réception de l'invitation à faire partie du cadre national, le joueur doit confirmer son adhésion ou la refuser. Un refus est synonyme de sortie du cadre national.

3 Manifestations

Les membres participent aux manifestations du cadre national, conformément à la convocation du coach national.

3.1 Séances de l'équipe nationale

Les séances de l'équipe nationale ont lieu deux fois par an. Les dates seront annoncées peu de temps après la publication de la composition du cadre national. La participation à ces manifestations est obligatoire pour les membres du cadre national. En cas d'empêchement, un désistement motivé doit être transmis au coach national.

3.2 Entraînement de l'équipe nationale

Les entraînements de l'équipe nationale sont obligatoires pour les joueurs. Un calendrier approximatif est défini sous point 9.

3.3 Contrôles de performances

Lors des séances de l'équipe nationale, le coach national contrôle l'état de forme des joueurs et la satisfaction des exigences relatives à l'entraînement.

4 Calendrier de l'équipe nationale

Le coach national est responsable de la création dans les temps du calendrier de l'équipe nationale et de sa publication. Ce calendrier contient notamment les manifestations du cadre national, les événements internationaux et les dates de nomination pour les événements internationaux.

5 Droits des membres

Les membres du cadre national sont autorisés à participer gratuitement à des événements organisés spécialement pour eux, comme p. ex. les entraînements et les cours de perfectionnement.

Les membres du cadre national ont le droit de participer à prix réduit aux cours de Swiss Snooker rendus publics. La réduction est de 25% sur le prix du cours. Il n'y a pas de réduction sur le ravitaillement et les frais d'hébergement.

Les membres du cadre national sont informés personnellement des événements suivants:

- Événements tels que séances, cours, etc., qui sont destinés en particulier au cadre national.

- Tournois internationaux à l'étranger, où l'organisateur n'a pas invité personnellement les joueurs mais dont l'invitation est parvenue à la FSB ou à Swiss Snooker.
- Tournois d'envergure continentale et intercontinentale qui ont lieu en Suisse où l'organisateur n'a pas invité personnellement les joueurs mais dont l'invitation est parvenue à la FSB ou à Swiss Snooker.

6 Devoirs des membres

Les membres du cadre national forment l'élite. On attend d'eux qu'ils participent à des manifestations officielles et contribuent à la promotion de la jeunesse.

Ils s'engagent à respecter les exigences d'un sport d'élite, notamment par un esprit sportif, un comportement de camaraderie et un engagement ciblé lors des entraînements et des compétitions.

Les membres de l'équipe nationale sont obligés de participer aux événements comme les séances de l'équipe nationale, les cours, les shooting photos etc. conformément à la convocation de Swiss Snooker ou du coach national.

Une absence inexcusée ou un non-respect de la convocation est considéré(e) comme une infraction au règlement. Il est du devoir du membre d'informer Swiss Snooker ou le coach national au sujet des absences prolongées.

Les membres du cadre national, notamment les membres de l'équipe nationale, peuvent être obligés de porter la tenue de l'équipe nationale ou une tenue spéciale, le cas échéant avec publicité, selon les instructions de Swiss Snooker. Si une tenue spéciale est prévue, les frais sont à la charge du sponsor.

Les membres du cadre national peuvent être obligés de porter une tenue ou la publicité de la fédération lors des manifestations suivantes:

- CM, CE, CE par équipes, 6 Reds
- Apparitions dans les médias en relation avec l'équipe nationale

La publicité supplémentaire de sponsors sur la tenue sera discutée avec Swiss Snooker.

7 Déclarations publiques

L'image de Swiss Snooker ainsi que ses manifestations sont des valeurs importantes qui peuvent amener des avantages pour les joueurs et les membres de Swiss Snooker. Il est donc du devoir de chaque membre du cadre national de s'abstenir de toutes attaques inutiles de quelque manière qui pourraient porter préjudice au Snooker. Des déclarations faisant part de l'insatisfaction concernant le déroulement ne sont pas interdites mais doivent être faites d'une manière digne d'un membre du cadre national.

8 Décisions du coach national

Il est de la compétence exclusive du coach national de prendre des décisions au sujet du cadre national et de ses membres. Le coach national sélectionne, selon les critères du présent règlement, les membres de l'équipe nationale. En cas d'infractions à ce règlement, des avertissements contre des membres du cadre national pourront être prononcés. Il n'y a aucune garantie de participation à des championnats internationaux.

Dans des cas justifiés, le coach national peut exclure un joueur du cadre national pour une période temporaire ou pour une période indéterminée. En cas d'exclusion du cadre national, le joueur concerné perd tous ses droits. En particulier, il ne peut pas être sélectionné dans l'équipe nationale et ne peut pas participer aux événements de l'équipe nationale.

Un joueur qui a été suspendu conformément aux dispositions des sanctions du règlement de gestion de Swiss Snooker est également exclu de tous les événements du cadre national durant la période de suspension et ne peut pas être sélectionné dans l'équipe nationale. Le coach national n'est toutefois pas assujéti aux décisions des organes compétents de Swiss Snooker. Il a en particulier la possibilité d'exclure un joueur du cadre national pour une période plus longue que la suspension décidée par les organes compétents.

8.1 Droit de véto du comité

En cas d'objection fondée, le comité peut contester les décisions du coach national dans un délai de sept jours, avec droit de veto. En cas de recours contre une décision du coach national, ladite décision sera discutée lors de la prochaine séance ordinaire du comité à laquelle le coach national sera convié. Si des raisons temporelles ou organisationnelles exigent le traitement d'un cas en urgence, le comité et le coach national fixent un rendez-vous pour le traitement du cas en question ou gèrent le cas par écrit.

Le comité et le coach national prennent une décision définitive; lors de la prise de décision, les membres du comité et le coach national disposent chacun d'une voix. Il s'agit de viser si possible un consensus entre les deux parties.

La décision prise est définitive et ne peut être contestée.

Jusqu'à la prise d'une décision définitive par le comité et le coach national, la décision d'origine du coach national n'est pas en vigueur.

8.2 Droit général de contestation d'un membre du cadre national

Un membre du cadre national ou un autre joueur licencié concerné par une décision du coach national peut contester la décision du coach national auprès du comité, par écrit et dans un délai de sept jours.

Le comité décide du traitement de la contestation ou non. Si le traitement du cas est approuvé, le président (respectivement le comité) et le coach national se rencontrent conformément à la procédure décrite à l'article 8.1 pour prendre une décision définitive.

9 Déroulement et délais

9.1 Calendrier approximatif

Le calendrier approximatif est applicable avant un événement international:

| Date | Description |
|--|--|
| 6 mois avant la manifestation | Réalisation d'un contrôle de performances et création d'un plan d'entraînement. |
| Toutes les 4 semaines | Contrôle du plan d'entraînement; adaptations éventuelles des instructions. |
| 10 semaines avant le délai d'inscription | Evaluation de l'ensemble des critères de sélection, création d'un classement de sélection. |
| Env. 8 semaines avant le délai d'inscription | Nomination des joueurs et des remplaçants. |
| Env. 6 semaines avant le délai d'inscription | Publication des nominés et confirmation aux joueurs; év. séance de l'équipe nationale. |
| Env. 1 semaine avant le départ | Séance de l'équipe nationale avec les participants. |

9.2 Calendrier détaillé

Un calendrier détaillé sera publié suffisamment tôt par le coach national.

9.3 Engagements dans des tournois internationaux

Durant les tournois internationaux, le comportement des membres de l'équipe nationale doit respecter les règlements. Un comportement sportif ainsi qu'un soutien mutuel sont attendus. Pour promouvoir l'esprit d'équipe, les joueurs doivent respecter les points suivants:

- Repas du soir en commun et activités en dehors du tournoi avec tous les joueurs de l'équipe nationale.
- Un joueur n'est jamais seul dans le lieu de tournoi (soutien en cas de problèmes, etc..).
- Pour les matches importants, les joueurs sont soutenus mentalement par les autres joueurs présents sur place.

10 Dispositions finales

Ce règlement entre en vigueur avec effet immédiat suite à son acceptation par le comité à sa séance du 1^{er} juillet 2016.

Les modifications de ce règlement nécessitent l'acceptation du comité.